

# DECLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DE PAPARA POUR :

- LES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

### - LES COMMUNES DE 3 500 HABITANTS ET PLUS, COMPOSEES DE COMMUNES ASSOCIEES DONT CHACUNE COMPTE 1 000 HABITANTS ET PLUS

# Scrutin de liste à la représentation proportionnelle

(Code électoral, article L. 438)

# Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos) Election dans la section électorale de<sup>1</sup>:.....

1. IDENTITE
Nom de naissance :
Nom figurant sur le bulletin de vote <sup>2</sup> :
Prénoms <sup>3</sup> :
Sexe: Masculin □ Féminin □
Né(e) le : / à (commune) :
Département :ou Collectivité d'Outre-mer :ou Pays :
Nationalité :
2. SITUATION
Profession <sup>4</sup> :
Numéro CSP correspondant <sup>5</sup> : /_/_/
Etes-vous actuellement conseiller municipal : oui □ non □
3. COORDONNEES
Adresse <u>géographique</u> :
Adresse <u>postale</u> (BP, code postal, commune) :
Pays (si hors France) :
Numéro de téléphone (fixe et portable) :
Courriel:
<ul> <li>déclare vouloir déposer sa candidature aux élections municipales de la section électorale citée en tête de la présente déclaration sur la mentionnée ci-dessus. Ma position dans cette liste figure sur le document joint par le responsable de la liste regroupant par ordre de présenta l'ensemble des candidats de la liste.</li> </ul>
Etiquette politique déclarée du candidat <sup>6</sup> :
- confie à M, responsable de la liste, le soin de faire toutes déclaration démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.
Je reconnais avoir été informé (e) :
<ol> <li>qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans un traitement automa autorisé sous l'appellation « fichier des élus et des candidats », par le décret n° 2001-777 du 30 août 2001, les données à caractère personnel visées à l'article 3 décret précité concernant chaque candidat de la liste;</li> </ol>
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du haut-commissariat de la République Polynésie française dans les conditions suivantes : <ul> <li>pour les données autres que la nuance politique, il est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1 précitée ;</li> </ul>
- pour la nuance politique, l'article 5 du décret du 30 août 2001 précise que les candidats désirant obtenir une rectification de la nuance politique qui leur a été attrib doivent présenter leur demande jusqu'au quatrième jour inclus précédant le scrutin s'ils souhaitent qu'elle soit prise en compte pour la diffusion des résultats. To demande de rectification présentée après ce délai ne pourra donc pas être prise en considération pour la diffusion des résultats, quand bien même elle serait fon Elle sera examinée ultérieurement.
DATE:/ SIGNATURE:

Nom de la liste : .....

Mentionner soit le nom de la commune associée, soit le nom de la commune dans le cas où il n'y a pas de commune associée.

Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié. Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. A défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du haut-commissariat de la République.

L'étiquette politique du candidat peut être différente de l'étiquette politique de la liste.

# **NOTICE EXPLICATIVE**

# Recommandations générales

- 1. Lorsque vous complétez le formulaire, il vous est demandé de veiller à écrire en lettres majuscules de façon lisible.
- 2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que les services du haut-commissaire puissent vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

### Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

#### 1. Si le candidat a la qualité d'électeur dans la commune où il se présente (1 document) :

- Soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle le candidat se présente comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance du candidat, délivrée par le maire dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature ;
- Soit une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé (l'original doit être présenté) sur la liste électorale ou la liste électorale complémentaire de cette commune ;

## 2. Si le candidat a la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où il se présente (2 documents) :

- 2.1. <u>Un document de nature à prouver sa qualité d'électeur</u> : l'un des deux documents visés au 1. attestant de sa qualité d'électeur dans une autre commune.
- 2.2. Un document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune dans laquelle il se présente :
  - soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que l'intéressé est inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où il se présente au 1er janvier 2015;
  - soit une copie d'un acte notarié établissant que l'intéressé est devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant qu'il est devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune :
  - soit une attestation du Service des contributions directes établissant que l'intéressé, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que celui-ci produit, et sous réserve d'une modification de sa situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, justifie qu'il devait être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où il se présente à la date du 1er janvier 2015.

### 3. Si le candidat n'a pas la qualité d'électeur (3 documents) :

- 3.1 Les deux documents de nature à prouver son éligibilité :
  - 3.1.1. Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver sa nationalité.
  - 3.1.2. Un bulletin nº 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois** pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques.
- 3.2. <u>Un document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune dans laquelle il se présente</u> : l'un des trois documents visés au 2.2.

<u>A noter</u>: si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il doit également joindre une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'Etat dont il a la nationalité. Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une liste électorale complémentaire à l'élection municipale.